

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2019/0494/137 du 14 mars 2019 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde l'exploitation d'un monte-escaliers à Steinfort, 86, rue de Kleinbettingen.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation sus-dite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Guy Pettinger  
Bourgmestre



Diane Stockreiser- Pütz  
Secrétaire communal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché  
en bonne et due forme à partir du ..... **17 AVR. 2019** .....

Steinfort, le ..... **17 AVR. 2019** .....

  
Le bourgmestre



  
Le secrétaire communal